

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
COMMUNE DE ST CREPIN
IBOUVILLERS**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 060-200049377-20260624-24_06_26_05-DE



24/06/2026-05 a)

Nombre de conseillers :
- en exercice 23
- présents 16
- votants 20

L'an deux mille vingt-six

Le 24 juin

à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2026

OBJET :

**Demande de subvention
Auprès du CD60
Chaudière Mairie**

Présents : MMES, FOURNIER, GREGOIRE, CHAPELIER, CANUT, CIRE, JONARD, GHESQUIERE, PREVOST-ZAWOL
MM LETELLIER, RIDEL J-C, LOLLIEROU, GILLE, RIDEL E., MORTIER, MARTIN, VAN HUFFEL,

Absents excusés : MMES LEVREY (pouvoir à Mme FOURNIER), GENEVET (pouvoir à Mme CANUT), DUFLOT, M. RICOUR (pouvoir à M. GILLE), M. DUBOIS (pouvoir à M.J-C RIDEL),

Absents : MM OMONT et PETROVIC

Monsieur le Maire explique que la chaudière de la Mairie est très ancienne et énergivore, elle tombe régulièrement en panne et il devient difficile de trouver des pièces de remplacement. Un devis de remplacement a été demandé à M.CREPIN représentant la société BSC DEPANNAGES.

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental à hauteur de 30% du montant hors taxes.

Le montant s'élevant à 12 903,80 €, le montant de la subvention s'élèverait à 3 871,14 €

Le plan de financement serait le suivant :

Commune : 9 032,66 €

Conseil Départemental : 3 871,14 €

TOTAL : 12 903,80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour le remplacement de la chaudière de la Mairie selon le plan de financement établi ci-dessus.

Pour extrait, conforme au registre.

Le Maire,


Alain LETELLIER

